Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-DCM20260904059-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	26
Votants	29

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril 2026 à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON GRUAU, Joël TARDIF, Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Anaïs ANGÉ, Thierry THOMAS, Anne BRIONNE, Bruno BOURGEOIS, Véronique DUTAY, Anthony LEBORGNE, Sonia JEAN-MARIE, Alexandre LETERME, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Chantal PERSAIS à Sophie CHAPRON, Sophie RICHARD à Anne BRIONNE, Thomas SANDER à Nicolas VERON GRUAU

Absents :

A été nommée secrétaire : Céline AMELINE

2026-0904-059 – Institution et Vie Politique : relations économiques et agricoles – composition de la commission du marché hebdomadaire

Par délibération du 26 septembre 2024, le Conseil municipal a acté la création du marché hebdomadaire le mercredi de 16h à 20h rue Jeanne d'Arc à Bréal-sous-Montfort. Dans le prolongement de cette décision, et pour le mandat 2026-2032, il est proposé la création d'une commission Marché hebdomadaire qui se réunira une fois par an a minima et dont la composition est envisagée comme suit :

- Le Maire
- Le Conseiller municipal délégué au marché hebdomadaire
- Des commerçants
- Le placier (ASVP)

La commission Marché hebdomadaire est consultée en ce qui concerne l'organisation, les modifications ou créations de marchés ainsi que les déplacements temporaires. La commission est également consultée en ce qui concerne l'attribution des places qui pourraient devenir vacantes.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260410-DCM20260904059-DE

Chaque commerçant du marché a la possibilité de poser une question ou de relater un problème récurrent par l'intermédiaire de son (ou ses) représentant(s).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Valide la composition ci-dessus proposée,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 29 Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

La Secrétaire de séance
Céline AMELINE